



Accès à la formation - Prérequis :

- Cette formation ne nécessite pas de prérequis
- Être titulaire d'un certificat attestant le niveau de formation médicale de niveau II
- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575.



Délai d'accès :

Une semaine avant le début de la formation.



Dates : Nous consulter



Durée de la formation :

16 heures



Horaires :

Du lundi au vendredi
9h00-12h30 / 13h30-17h00



Effectif prévu : De 12 à 16



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Réduire le facteur risque humain, sauver des vies.

Par un apport de connaissances théoriques et pratiques, la réalisation d'exercices simulés, le stagiaire sera capable, au sortir de la formation, de dispenser, d'assurer les premiers secours en équipe-mer, de veiller à l'hygiène et à la prévention des risques à bord, de porter les soins élémentaires, d'organiser les soins à bord en étroite collaboration avec le médecin du CCMM lors de consultation télé médicale, de prendre en charge un blessé, un malade en attendant, si le cas s'avère nécessaire, la prise en charge du blessé ou malade par une équipe qualifiée et son évacuation vers une structure de soins médicalisée appropriée.

CONTENU DE LA FORMATION

Formation composée de **3 U.V.** (Unités de Valeur) :

- **U.V.- PSEM** (premiers secours en équipe-mer) de **6h**.
- **U.V.- SE** (Soins élémentaires) de **4h**.
- **U.V.- AMMCT 2** (Aide médicale en mer – consultation télémédicale de niv. 2) de **6h**.

METHODE ET ORGANISATION PEDAGOGIQUES

En Présentiel

Formation théorique et pratique (Apport de connaissances, exercices pratiques, simulations, formation pratique embarquée ...).

Responsable pédagogique :

Bruno CRIADO

Personne à contacter :

Cécile SCIORELLA

€ **Tarifs :** Sur demande



Lieu principal de formation :

INSEIT

Espace Nikaia

11 Av. du Docteur Robini 06200 NICE

Tél : 04.97.18.11.33

inseit.formation@wanadoo.fr

www.inseit.com

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Formation accessible aux personnes ayant la qualité de travailleur handicapé sous réserve de la validation de l'aptitude médicale réglementaire.

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite



EVALUATION ET VALIDATION DES ACQUIS

C'est la participation active à tous les modules qui permettra la demande du recyclage Médical II auprès du quartier maritime de l'administré sur présentation des attestations délivrées par les différents intervenants validant que le candidat a démontré qu'il a atteint la norme de compétence minimale requise au code STCW

Certificat de qualification professionnelle Ministère de la Mer, enregistré au RS n° 5924

Date d'échéance de l'enregistrement : 31/12/2026